

COMITE PERMANENT INTERETATS DE LUTTE
CONTRE LA SECHERESSE DANS LE SAHEL

PROGRAMME REGIONAL DE PROMOTION DE
L'UTILISATION DU GAZ BUTANE DANS LES
PAYS SAHELIENS

BURKINA FASO

AVENANT AU PROTOCOLE D'EXECUTION
PROGRAMME D'ACTIVITE 1991

Le présent avenant fait partie intégrante au protocole d'exécution signé à Ouagadougou le 17 Septembre 1990 entre le Secrétaire Exécutif du CILSS et le Ministre du Plan et de la Coopération (Ordonnateur National du FED) du Burkina Faso. Il s'inscrit dans le cadre de l'exécution du Programme Régional de promotion de l'utilisation du gaz butane comme combustible de substitution au charbon de bois et au bois de chauffe au Sahel - Convention de Financement CCE/CILSS N° 4215/REG. signée à Ouagadougou le 15 Février 1989, Projet N° 6100 20 94 172.

I. OBJET DE L'AVENANT - ACTIONS A MENER

Cet avenant est établi dans le but d'apporter à la composante nationale du Burkina Faso l'appui financier complémentaire pour l'exécution de son plan d'action 1991 de promotion de l'utilisation du gaz butane, notamment en ce qui concerne les actions :

- de fonctionnement de la Cellule Nationale de Coordination Gaz Butane
- d'animation et de sensibilisation
 - Formation des animateurs et revendeurs
 - Séance de démonstration (PROMOGAZ)
 - Emission - Radio-TV
- de subvention des équipements
- de formation des artisans
- de contrôle des équipements.

II. CADRE INSTITUTIONNEL

En conformité à l'article 5 du Protocole d'Exécution suscité, l'autorité administrative chargée de l'exécution de toutes ces actions est le Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Mines (la Cellule nationale de coordination Gaz Butane).

III. DOTATION FINANCIERE

Pour l'exécution de ce programme d'action, la dotation financière allouée au Burkina sur le compte PRG est fixée à 144 104 ECU soit 50 195 000 FCFA conformément au plan d'action et devis ci-annexés au présent avenant.

Taux d'échange : 1 ECU = 348,325 FCFA (Juillet 1991)

IV. MODALITES DE GESTION

Les modalités de gestion de ces fonds seront celles définies au protocole d'exécution ci-dessus cité notamment en ses articles 8 et 11.

V. Les points non concernés par le présent avenant demeurent applicables.

VI. L'Annexe ci-après fait partie intégrante du présent Avenant.

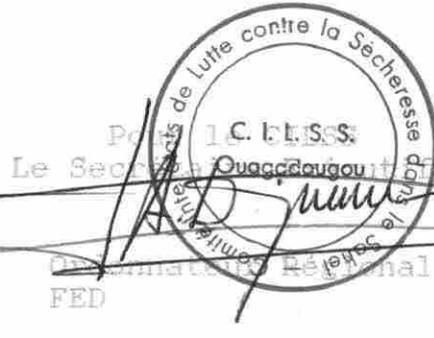
Fait en six (6) exemplaires
le

Dressé par le Coordonnateur National Gaz Butane

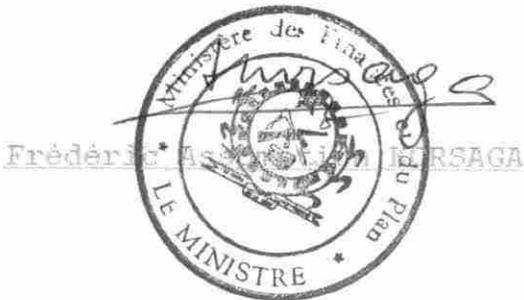


Pour le Burkina Faso
Le Ministre des Finances
et du Plan

Ordonnateur National
FED



29 JUL. 1991



Visa

Délégation CCE Burkina Faso

Visé à OUAGADOUGOU, le 26 JUL. 1991
LE DELEGUE DE LA COMMISSION
DES COMMUNAUTÉS EUROPEENNES


U. WERBLOW

A N N E X E

Le présent devis-programme se situe dans le cadre du Programme Régional de promotion de l'utilisation du gaz butane comme combustible de substitution au charbon de bois et au bois de chauffe dans les pays sahéliens.

Conformément à l'article 8 du Protocole d'Exécution signé à Ouagadougou le 17 Septembre 1990 (Etat Burkinabé - CILSS) - Convention de Financement CILSS-CCE N°4512/REG., ce devis-programme constitue un avenant au Plan d'Action National en tirant les enseignements de la première année d'exécution du Projet.

I. LA SITUATION ACTUELLE ET NOS OBJECTIFS

Il convient de mettre en exergue le fait que le projet accuse pour diverses raisons, un retard de plus d'une année dans l'exécution du plan d'action national adopté en 1990. Le constat sur le terrain de l'activité gaz butane au Burkina Faso est la progression sensible de la consommation du gaz de 23 % durant l'année 1990. De 1700 TM en 1989, nous enregistrons 2085 TM en 1990.

Au regard des prévisions du Plan d'Action, cette performance n'est pas négligeable. Elle est essentiellement due :

- à la baisse du prix du gaz intervenue en Aout 1990 (de 330 F le kg à 250 F/kg soit 80 F de baisse) ;
- aux efforts développés par les professionnels du gaz
- à l'espoir suscité par le projet.

Il découle de cette situation, la nécessité d'accélérer la mise en oeuvre pratique des actions prévues pour rattraper autant que faire se peut, le temps perdu et imprimer une synergie au niveau de tous les acteurs.

L'objectif quantitatif retenu est d'atteindre le niveau de consommation du gaz défini au plan d'action pour 1992 soit 3150 TM.

Pour ce faire, l'accent sera mis sur :

- l'organisation rationnelle de la cellule de coordination surtout l'efficacité, ce qui nécessitera la mise à sa disposition de moyens logistiques (personnel et matériel) plus importants.

- la mise à la disposition des professionnels de gaz des fonds indispensables aux investissements et à la diffusion de leurs matériels gaz.

- l'intensification et l'élargissement de la sensibilisation et de l'animation.

- l'exploitation de créneaux supplémentaires à travers certaines initiatives nationales.

II. LES ACTIONS

A. LA CELLULE DE COORDINATION

Outre les agents des compagnies pétrolières qui auront un rôle primordial à jouer, l'on devra associer les agents du Ministère de l'Action Sociale et de celui de l'Environnement. L'objectif recherché est de profiter au maximum des structures nationales déjà mises en place pour la vulgarisation des foyers améliorés et celles travaillant à la Promotion de la femme. Une attention particulière sera ainsi portée à la participation des femmes (associations féminines) tant il est vrai que la pénétration du milieu féminin constitue l'axe le plus important pour une utilisation effective du gaz butane lors de la cuisson des aliments (to, riz, haricot, etc...).

Etendre l'action du PRG à toutes les provinces du Burkina, nécessite une cellule de coordination efficace, dynamique et dotée d'un minimum de personnel et de moyens logistiques.

Pour ce faire, les actions envisagées sont :

au niveau de l'Etat

- le transfert de la cellule nationale de coordination dans les locaux de la SONABHY tout en lui garantissant une certaine autonomie de gestion ;

- l'élargissement du Comité National de Vulgarisation avec la participation d'autres membres tels que le CONACILSS et sa structuration en sous-comités (sécurité, transport, animation...).

au niveau de la Cellule de Coordination

- le recrutement :

- * d'un Assistant qui ferait office de secrétaire standardiste -étant envisagée l'installation d'une ligne téléphonique GAZ INFO pour répondre à toutes les préoccupations des consommateurs.

- l'achat de quelques équipements (bureaux, machine à écrire et d'une voiture qui s'avère absolument nécessaire pour les nombreux déplacements en ville et en provinces. L'objectif recherché nécessite, en effet, une grande mobilité du CNG pour une réelle coordination des activités gaz mais surtout un suivi critique permanent des actions sur le terrain.
- accélération du rythme de contact et/ou d'organisation des séances du type PROMOGAZ.
- l'intensification des échanges d'information et d'expérience avec les autres CNG (déplacements à l'extérieur/Envoi de documents).

E. ENQUETES - ETUDES DE MARCHÉ

Pour appuyer les actions de la Cellule Nationale de Coordination, il est envisagé un certain nombre d'études à savoir :

- l'étude de ciblage des catégories de populations perméables à la promotion de l'utilisation du gaz butane et identification de leurs besoins. Il s'agira en fait de l'approfondissement de l'étude CILSS-UNIFEM effectuée en 1990 sur la participation des femmes aux actions IFD (Intégration des Femmes au Développement) au Burkina Faso notamment au Programme Régional Gaz butane. Objectif recherché : un recentrage du programme national d'animation et de sensibilisation en fonction des préoccupations de cette population.

- l'étude sur les implications d'une hausse de prix du bois de chauffe sur la commercialisation des énergies de substitution notamment les foyers à kérosène ou à gaz butane. Objectif recherché : faire le point des actions en cours pour assurer une bonne harmonie des actions du PRG dans la mise en place d'une stratégie des énergies domestiques du pays.

- l'étude sur les autres domaines d'utilisation possible du gaz butane en dehors de la cuisine familiale. Ex. Préparation du dolo, de grillade "populaire".

- l'étude sur la possibilité de baisse du prix du gaz.

NB. Ces études pourraient être financées au niveau régional.

C. ANIMATION - SENSIBILISATION

Outre les actions inscrites au plan d'action à savoir les séances de démonstration sur place, organisation de séances de ventes promotionnelles de type promogaz, il est envisagé d'encourager les initiatives privées (initiatives nationales) notamment dans les domaines :

- théâtral. Le théâtre forum : sorte de théâtre populaire avec la participation du public.

- de la radio. Organisation des jeux concours radiophoniques du genre "Challenge au micro", Publicité sur les ondes de la radio FM.

- du sponsor de sport et/ou participation à des disciplines sportives très populaires occasionnant de grands rassemblements (ex. le cyclisme) dans les villes.

- concours de danses féminines (Kigba par exemple) qui seront opportunes pour la sensibilisation continue d'un nombre important de femmes.

Certaines de ces actions spécifiques feront l'objet d'une requête auprès du CILSS pour leur financement sur le fonds "Initiatives nationales".

Ainsi, les points sur lesquels il convient ici d'insister sont :

- l'intensification effective des actions d'animation et de sensibilisation qui nécessitent au niveau de chaque société pétrolière la désignation d'un responsable gaz chargé du suivi du PRG.

- les déplacements dans les provinces (contacts permanents avec les autorités administratives et les associations de femmes).

Il est évident que ces séances Promogaz seront des occasions appropriées pour la mobilisation des femmes et l'organisation des jeux concours radiophoniques avec une réglementation de la distribution des tee-shirts et des gadgets publicitaires.

D. LE FONDS GAZ

Nous référant au plan d'action initial, le fonds gaz cumulé pour les deux exercices 1990-1991 est à hauteur de 207, 1 millions de Francs CFA.

Il est destiné aux crédits, aux sociétés pétrolières (94 600 000 FCFA) et à la subvention du premier équipement. Certaines sociétés ont déjà bénéficié de leur prêt sur le fonds Crédits.

E. APPUI PRODUCTION SUPPORTS MARMITE

C'est une fois de plus en se référant aux résultats de l'étude CILSS-UNIFEM qu'il est envisagé une nouvelle stratégie en matière de formation des animateurs et des artisans. Il s'agira de mieux responsabiliser les sociétés pétrolières -au regard de la différence technologique de leurs réchauds et des stratégies commerciales- tout en veillant à renforcer le système de contrôle technique des réchauds et des bouteilles commercialisés et exploités au Burkina Faso (agréés par l'IBE et le BUMIGEB).

Au nombre des avantages de cette nouvelle stratégie, l'on peut noter la réduction des couts de formation des animateurs en faveur des actions d'animation sur le terrain et le fonctionnement de la Cellule de coordination.

Notons cependant qu'au niveau de l'amélioration du rythme de fabrication des réchauds, certains besoins ont été déjà recensés et feront l'objet d'une requête auprès du CILSS pour un financement sur le fonds de crédits aux artisans.

Pour ce qui est des tests de performance, il faut souligner qu'à la phase actuelle, tous les équipements commercialisés sur le marché ont reçu l'agrément de l'IBE. Bien que la responsabilisation des sociétés de distribution soit la règle à ce niveau, il y a lieu de maintenir le budget de deux millions (2 000 000) de FCFA compte tenu du rôle que devra jouer l'IBE quant à la fiabilité des équipements.

III. MODALITES DE GESTION DES FONDS

Conformément aux dispositions du Protocole d'Exécution de ce projet (signé entre le CILSS et l'Etat Burkinabè), en ses articles 8 et 11 notamment, l'autorité administrative responsable de la gestion de ces fonds est le Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Mines notamment la Cellule Nationale de Coordination.

Le Coordonnateur National Gaz est le régisseur des dépenses. Il est à cet effet ouvert deux comptes :

- l'un pour la gestion du fonds de crédit aux sociétés pétrolières. Il fonctionne sous la double signature du CNG et de la Délégation CCE.

- l'autre compte pour les autres dépenses - fonctionnement de la cellule de coordination, subvention des équipements. Ce dernier fonctionne sous la double signature du CNG et du CONACILSS.

Les modalités pratiques de gestion de ces fonds ont déjà été arrêtées d'accord partie au niveau du protocole d'accord (Article 5) signé le 10 Juin 1991 entre l'Etat et les professionnels de gaz.

ETAT RECAPITULATIF (BUDGET 1991)

<u>LIBELLE</u>	<u>MONTANT</u>	<u>OBSERVATION</u>
I. SUPPORT CELLULE COORDINATION	11 776 500	
Personnel	1 920 000	
Achat de matériel	6 976 500	
Fonctionnement	1 880 000	
Missions	1 000 000	
II. CAMPAGNE SENSIBILISATION	6 565 000	
Formation des animateurs	400 000	
Démonstration sur place	2 000 000	
Traduction film court métr.	2 000 000	
Emission radio-TV	1 500 000	
Affiches -T-Shirts	-	Fourni par le CILSS
Initiatives nationales	665 000	Requête au- près du CILSS pour complé- ment
III. FONDS GAZ	207 100 000	
Subvention premier équipement	112 500 000	
Crédits sociétés pétrolières	94 600 000	Contrat Etat/ Profes. du gaz
IV. APPUI PROD.SUPPORTS MARMITE		
Formation artisans	200 000	Sociétés pétr.
Crédits artisans	PM	Requête au- près du CILSS
Test de performance	2 000 000	
V. APPUI MOYENS DE TRANSPORT	PM	En étude au CILSS
	<hr/>	
Sous-total	227 641 500	
VI. IMPREVUS	103 500	
	<hr/>	
TOTAL GENERAL	227 745 000	

DETAILS DES DEPENSES

POSTE 10 PERSONNEL

a) Installation

1 - Meuble de rangement	150 000
2 - Matériels de bureau	341 500

S/Total	<u>491 500</u>
---------	----------------

3 - Machine à écrire	600 000
4 - Photocopieuse	800 000
5 - Calculatrices	85 000

S/Total	<u>1 485 000</u>
---------	------------------

6 - 1 véhicule utilitaire	<u>5 000 000</u>
---------------------------	------------------

b) Fonctionnement

- Papier fournitures de bureau 150 000 x 8 mois	800 000
- Essence 75 000 x 8 mois	600 000
- Entretien véhicule 30 000 x 8	180 000
- Assurance	300 000

S/Total	<u>1 880 000</u>
---------	------------------

c) Rémunération Personnel

- Indemnités CNG 120 000 x 10 mois	1 200 000
- Salaire Comptable 120 000 x 6 mois	720 000

S/Total	<u>1 920 000</u>
---------	------------------

d) Missions échanges expérience

Extérieur	600 000
En provinces	400 000

Total général	<u>11 776 500</u>
---------------	-------------------

II ABLFAU COMPARATIF

(En milliers de F CFA)

	Budget Initial Plan d'Action		Devis-Programme 1991 Budget	Ecart % à 1990 et 1991 Cumulés	Engagement Acquis pour	Reste à gagner
	1990	1991				
<u>POSTE 10</u>						
- Personnel	-	-	1.920	+ 1.920	2.040	2.320
- Achat Matériel	2.040	-	6.976,5	+ 4.936,5	2.040	2.320
- Fonctionnement	2.320	2.320	1.880	- 2.760	2.320	2.320
- Missions	-	-	1.000	+ 1.000	-	-
<u>POSTE 20</u>						
- Formation Animateurs	1.525	1.525	400	- 2.650	1.525	1.525
- Démonstration/Place	1.100	1.100	2.000	+ 2.000	1.100	1.100
- Traduction court métrage	2.000	-	2.000	-	2.000	-
- Emission Radio-TV	1.300	750	1.500	- 550	1.300	750
- Affiches T - Shirts	-	-	-	-	-	-
- Initiatives Nationales	665	-	665	-	665	-
<u>POSTE 30</u>						
- Subvention premier Equipement	70.000	42.500	112.500	-	70.000	42.500
- Crédits sociétés pétrolières	94.600	-	94.600	-	94.600	-
<u>POSTE 40</u>						
- Formation Artisans	1.000	1.000	200	- 1.800	1.000	1.000
- Crédits Artisans	-	-	-	-	-	-
- Test de performance	1.000	1.000	2.000	-	1.000	1.000
<u>POSTE 50</u>						
- IMPREVUS	-	-	.103,5	+ .103,5	-	-
TOTAL	177.550	50.195	227.745		177.550	50.195

N.B : Les écarts en hausse au niveau du poste 10 (Personnel, achat matériel et Missions) sont compensés par la suppression ou la diminution au niveau du Poste 10 (Fonctionnement), du Poste 20 (Formation des Animateurs et Emissions Radio-TV) du Poste 40 (Formation des Artisans).